



Communication sur le Progrès



Network France

Pacte Mondial / Septembre 2017



- SOMMAIRE -

- I. Déclaration de soutien continu
- II. Principes relatifs aux Droits de l'Homme
- III. Principes relatifs aux conditions de travail
- IV. Principes relatifs au respect de l'environnement
- V. Principes relatifs à la lutte contre la corruption



I. DECLARATION DE SOUTIEN CONTINU

En signant en 2003 le Pacte Mondial de l'ONU, ENVIRONNEMENT S.A s'est engagée à en respecter les dix principes fondateurs regroupés au sein de 4 thèmes fondamentaux :

- ✓ Les Droits de l'Homme
- ✓ Les normes de travail
- ✓ Le respect de l'environnement
- ✓ La lutte contre la corruption

ENVIRONNEMENT S.A développe, fabrique et commercialise dans le monde entier des appareils de mesure et de surveillance de la qualité de l'environnement en s'étant donné pour mission d'apporter aux acteurs du développement durable – entreprises industrielles privées et publiques, administrations, collectivités, agences et instituts de recherche... – les outils d'évaluation les plus avancés et les plus performants.

Sa politique étant fondée sur la qualité, le respect de l'Environnement, et la prise en compte de la santé et sécurité du personnel, ENVIRONNEMENT S.A poursuit son engagement d'amélioration continue de son efficacité, par le biais de l'évolution de ses systèmes de management répondant respectivement aux exigences des normes ISO 9001, ISO14001 et OHSAS18001.

Cette politique traduit ainsi sa volonté de progresser et d'innover tout en respectant les réglementations, en prévenant les pollutions éventuelles et en diminuant les risques professionnels.

Cette année encore, ENVIRONNEMENT S.A est fière de renouveler son engagement à appliquer et promouvoir les principes du Pacte Mondial auquel la société fut une des toutes premières PME françaises à adhérer.

François GOURDON

Président

II. PRINCIPES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

- Principe 1: Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme
- Principe 2: Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

ENVIRONNEMENT S.A essaie, dans sa sphère d'influence, de communiquer et de transmettre auprès de ses proches clients, notamment agents et distributeurs, son engagement aux principes du Développement Durable relayés par le Pacte Mondial.

En interne comme en externe, les valeurs et principes du Pacte mondial sont relayés dans l'entreprise à différents niveaux :



- Sur des supports d'affichage disposés sur le site, dans le livret d'accueil à destination de nos employés et intérimaires, sur notre site Internet.
- A l'occasion de diverses réunions, et de manière adaptée et appropriée, les principes sont également rappelés par l'équipe de direction (exemple : réunion de Direction, réunion Commerciale ou encore réunion Générale)
- Auprès de notre réseau de distribution ou de nos clients (plaquette générale et/ou plaquette commerciale)

En parallèle, les conditions générales d'achats incluent depuis 2007 un article spécifique incitant nos fournisseurs français et étrangers à respecter strictement les Droits de l'Homme, et à interdire toute forme de travail des enfants, de travail forcé ou encore obligatoire.

III. PRINCIPES RELATIFS AUX CONDITIONS DE TRAVAIL

- Principe 3: Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
- Principe 4: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire
- Principe 5: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
- Principe 6: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

ENVIRONNEMENT S.A respecte scrupuleusement le droit du travail partout où elle mène des activités et agit selon des principes éthiques bien établis.

Amélioration des flux et réduction des risques :

En 2016, d'importants travaux ont été entrepris pour améliorer et fluidifier les flux de matières et de production. ENVIRONNEMENT S.A Poissy étant le site de production le plus important du groupe et affichant une forte augmentation enregistrée du nombre d'analyseurs produits (+75% en 5 ans), c'est en consultation avec les équipes de production (réception, fabrication & expédition) que le flux de matières et produits a été modifié et amélioré.

Cela c'est notamment traduit par :

- Le déplacement physique de certains services : Réception, Expédition avec des parties bureaux, plus d'espace pour l'emballage des produits finis, des zones de stockage tampons clairement identifiés pour répondre à certains marchés spécifiques
- Le réaménagement complet d'une des zones extérieures avec des espaces dédiés pour la réception et pour les expéditions pour mieux accueillir les transporteurs et éviter les croisements de flux
- La création d'un second portail pour limiter le nombre de manœuvres à réaliser par les transporteurs





Formation du personnel : 2016

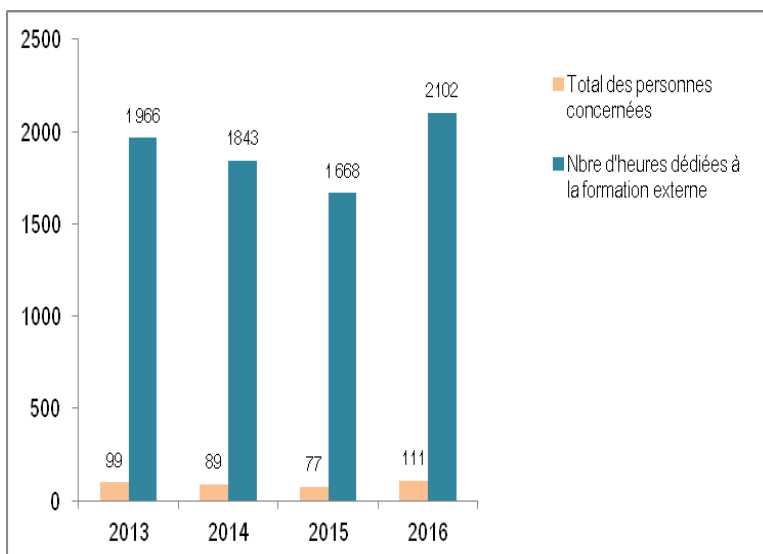
Bien que l'importante réforme de la formation professionnelle intervenue depuis le 1^{er} janvier 2015 ait notamment supprimé l'obligation légale des dépenses de formation pour les entreprises, la Direction d'ENVIRONNEMENT S.A, a décidé de maintenir pour la seconde année consécutive le budget formation au niveau atteint avant la réforme, permettant ainsi de poursuivre les actions de formation complémentaires et nécessaires au développement de son activité.

Cette année encore donc, cette politique de formation aura profité à un grand nombre de salariés : 55 employés auront ainsi été formés en interne, soit un volume de 685 heures dispensées sur l'année 2016.

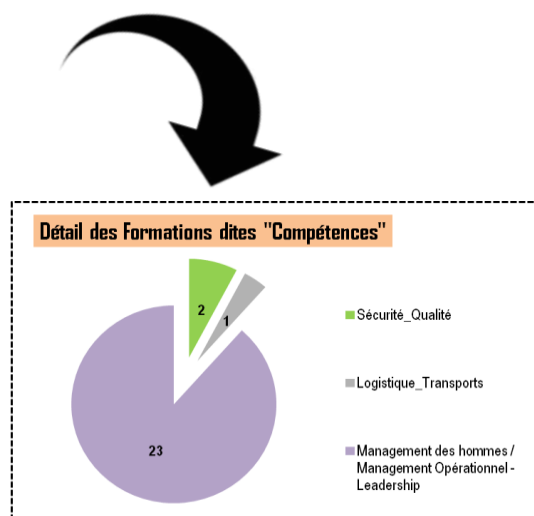
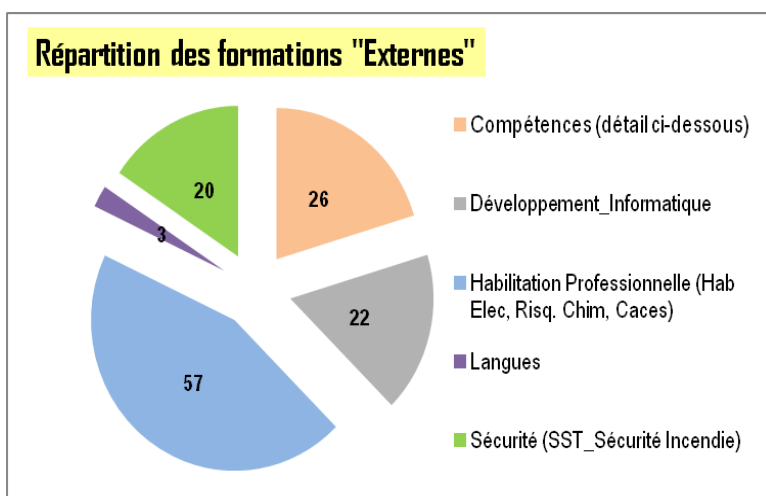
En ce qui concerne les formations externes, le volume d'heures, en hausse par rapport à l'année précédente, a atteint 2 102 heures ; ce au profit de 111 salariés.

Une hausse qui s'explique notamment par la dispense de plusieurs cycles de formation dite « de Management des Hommes » au profit de différents services comme le Pôle Client ou encore le Service Commercial.

Ces sessions, qui se déroulent soit au sein même de nos locaux ou encore à l'extérieur dans le cadre d'un séminaire par exemple, proposent toutes une alternance entre théorie et exercices pratiques.



Taillés sur mesure par le biais d'entretiens réalisés en amont avec notre Direction et qui permettent de mieux isoler les grands axes de travail, ces formations sont chaleureusement accueillies par nos salariés et naissent aussi très souvent d'envies témoignées par ces derniers lors des entretiens annuels.





IV. **PRINCIPES RELATIFS AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

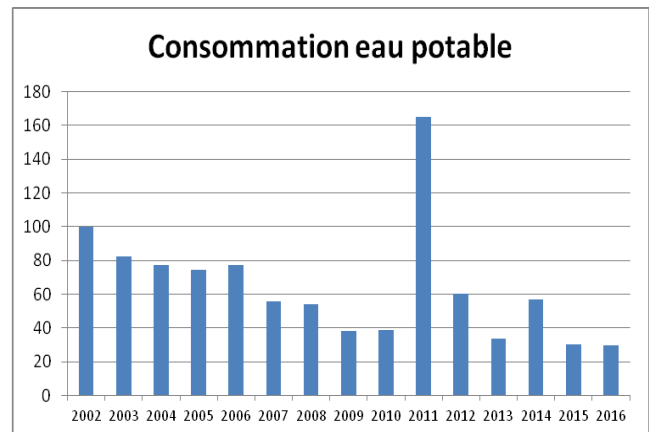
- Principe 7: Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement
- Principe 8: Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- Principe 9: Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Gestion des ressources en eau :

Les efforts se poursuivent concernant la rationalisation des consommations d'eau potable et l'année 2016 conforte les résultats de l'année précédente.

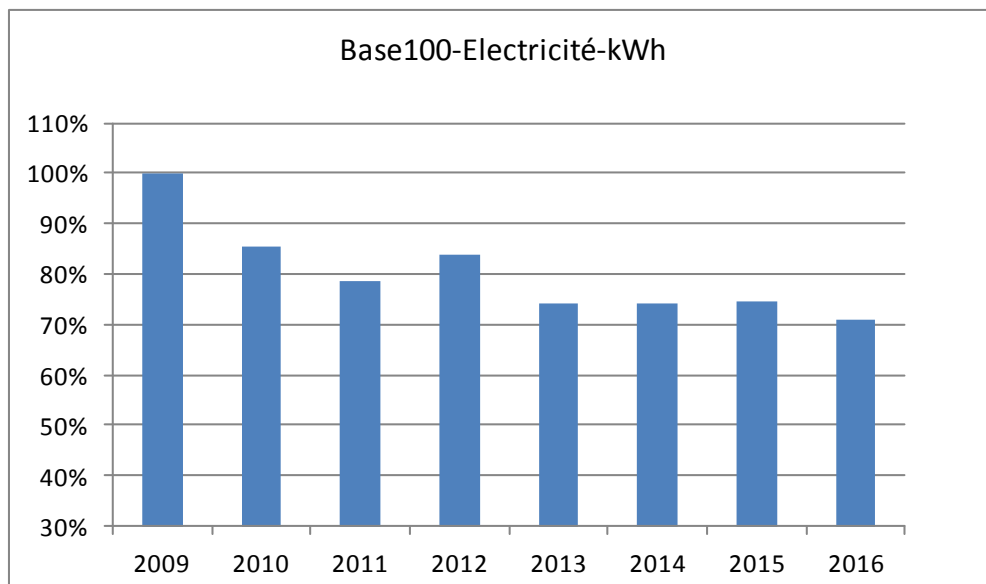
Rétrospectivement depuis 15 ans la consommation d'eau potable sur le site de Poissy a diminué de presque 70%, alors que le périmètre du site, les activités de production et le personnel ont augmenté.

Pour permettre de réduire encore nos consommations d'eau, un système de télé-relève a été mis en place depuis 2016 et nous permet non seulement de détecter au plus tôt d'éventuelles fuites mais également de suivre quotidiennement les consommations de l'entreprise.



Rationalisation des consommations énergétiques :

La réduction des consommations énergétiques est un des axes inscrits dans notre politique QHSE. Beaucoup d'efforts dans l'éco-conception de nos nouvelles gammes d'analyseurs portent sur la réduction des consommations électriques des équipements fabriqués. En parallèle sur le site des réductions de consommation sont également visibles. En quelques années, c'est une baisse d'environ 30% des consommations électriques que nous affichons.





De plus, concernant les consommations électriques, depuis le 1er janvier 2016, Environnement S.A utilise une énergie à 100% d'origine renouvelable et produite en France. Cette décision est l'opportunité d'agir pour la transition énergétique.



Rationalisation des matériaux liés aux expéditions des analyseurs :

Désireux d'alléger le poids de nos envois et plus précisément celui lié à l'expédition de nos analyseurs de la gamme Air Ambient, nous avons travaillé sur la réduction du poids des matières constituant les modules internes ; ceci avec également l'objectif de mieux protéger l'analyseur dans son contenant.

Pour ce faire, les mousses qui étaient initialement en PE recyclées ont été remplacées par des sachets ou jupes alvéolées remplies d'air. Ce procédé a permis à niveau de protection équivalente de diminuer de 47% le poids de calage interne. Le second gain obtenu est la réduction des impacts environnementaux lors de la livraison en amont des matériels de calage. Précédemment, cela représentait 4 livraisons par an via un semi-remorque, avec plus de 45 palettes livrées. Aujourd'hui la livraison, le déchargement et le stockage sont grandement facilités puisqu'il n'y a plus que 6 palettes par an.

V. PRINCIPES RELATIS A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- Principe 10: Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

La société développe son activité grâce à un réseau de distribution stable, compétent, soucieux du respect de l'environnement et partageant pleinement les valeurs éthiques d'ENVIRONNEMENT S.A. Véritables alliés et partenaires, ils agissent en responsables, diffusant à leur tour ces messages. La société agit donc strictement contre la corruption sous toutes ses formes, en totale accord avec les engagements fermes de ses partenaires.